

Le Simbleautage : de l'intérêt du tir virtuel au verdict du tir réel - Par Roger Almuzard, membre du CODIR - 21/08/2014 -

Septembre est le mois de la rentrée. Scolaire, ça va de soi !

Mais après cette période estivale de détente et de récupération, ne devrait-on pas dire plus justement : le mois des rentrées ?

Chacun reprend ses activités : professionnelles, culturelles, sportives et autres.

Avec un peu d'anticipation, la rentrée cynégétique ouvre la chasse au sanglier à la mi-août, en attendant l'ouverture aux autres espèces.

Les tireurs sportifs emboîtent le pas des chasseurs et reprennent, dès septembre, le chemin des stands de tir qui n'ont certes pas été désertés.

Pour tous, la recherche de la performance sportive et le respect des règles comportementales sont concomitants ; pour le chasseur, s'ajoute encore, sa motivation à ne pas faire souffrir le gibier.

Dans cette approche systémique, la fiabilité de l'arme, dans sa précision intrinsèque, est un facteur essentiel du succès, et la vérification permanente de son bon fonctionnement devient une nécessité.

Cette vérification se fait régulièrement par le tir à balle lors de séances d'entraînement ; mais si l'arme est franchement déréglée, le tireur qui dispose d'un collimateur de réglage laser ("Laser bore sighter" traduisible par "le laser tire le coup d'essai") peut effectuer un préréglage sans tirer un seul coup de feu.

Le tireur peut aussi utiliser une méthode traditionnelle de préréglage plus élémentaire qui ne nécessite aucun dispositif particulier et qui consiste à prendre la ligne de visée directement à travers le canon de l'arme ; la précision sera d'autant plus grande que la cible et l'œil du règleur-tireur seront éloignés de l'arme.

Cette opération dite de simbleautage consiste donc à aligner la ligne de mire des organes de visée comme l'axe optique d'une lunette de tir, d'un point rouge ou plus traditionnellement le cran de mire ou l'œilleton et le guidon, avec l'axe du canon de l'arme.

L'axe des organes de visée étant décalé par rapport à l'axe du canon, le simbleautage peut s'effectuer selon deux principes :

- La ligne de visée reste parallèle à l'axe du canon, c'est-à-dire que l'écart en cible entre le point visé et l'impact est le même qu'entre l'axe optique et l'axe du canon.

Le tireur devra alors en tenir compte lors de sa prise de visée.

- La ligne de visée coupe l'axe du canon au point de convergence à la distance de tir souhaitée ; à cette dernière, le point visé est identique au point touché ; si en situation de tir, la distance de tir est différente de celle du réglage, le tireur devra alors effectuer une correction de visée.

Chaque tireur choisira sa méthode de réglage selon ses habitudes, ses conditions de tir et ses convictions.

Dès lors que le préréglage est effectué, il reste au tireur la dernière étape du réglage : vérifier par le tir réel à balle que le résultat obtenu est conforme à celui attendu ; mais, compte tenu des conditions de la balistique, il ne sera pas étonnant de procéder à quelques retouches.

Ainsi, c'est en toute confiance que les chasseurs pourront alors reprendre leurs "vélaut" et "taïaut" et que les tireurs sportifs feront "mouche".

